

Ecoutez ce que disait mon honorable ami, le député de l'Islet (M. Paquet), page 4943, hansard 1909-1910 :

Ce projet de loi est important au point de vue financier, et je ne peux pas m'engager à voter des sommes aussi élevées sans connaître l'opinion de mes électeurs. Les mêmes motifs m'engagent à refuser mon adhésion à la politique du chef du parti conservateur. Sans mandat du peuple, je croirais trahir les intérêts de mes électeurs en n'approuvant pas de tout cœur la politique préconisée par l'honorable député de Jacques-Cartier.

J'ai hâte d'entendre mon honorable ami expliquer le vote qu'il a donné la semaine dernière après avoir prononcé de semblables paroles. Plus loin il disait, page 4954 :

Nous serons responsables de toute la politique étrangère de l'Angleterre sans avoir aucune voix délibérative dans l'orientation de cette politique. Cette législation change nos relations avec la mère patrie et impose une politique néfaste à nos intérêts les plus sacrés. La doctrine de la participation du Canada aux guerres de l'empire n'est pas une doctrine nationale, c'est une doctrine impériale prêchée dans les intérêts de l'Angleterre.

Et plus loin encore, page 4959 :

Les hommes qui dirigent les destinées des deux partis politiques ont d'autres conceptions économiques, mais j'espère qu'ils reconnaîtront la nécessité de consulter le peuple avant de nous engager dans une politique nouvelle dont les conséquences affectent notre autonomie.

On me demande au nom des lois de l'évolution d'accepter le programme de la participation aux guerres de l'empire. Nous avons fait des progrès satisfaisants en nous inspirant de nos traditions, et nous pouvons grandir, prospérer sans inscrire dans nos statuts l'article néfaste qui viole nos droits les plus sacrés.

Je salue dans la personne de l'honorable député de Jacques-Cartier une grande figure canadienne. S'élevant au-dessus des considérations des partis politiques, il incarne les aspirations de la patrie !

Et plus loin, dans le même discours, page 4970 :

L'Angleterre avait adopté à l'égard du Canada une politique sage et conforme à nos aspirations. La participation des colonies aux guerres de l'empire produira peut-être des frictions qui favoriseront la rupture du lien colonial. Les sommes énormes qui seront dépensées pour aider l'Angleterre pèseront comme un immense fardeau sur les épaules du peuple canadien.

L'honorable député de Champlain (M. Blondin), le vice-président de cette Chambre, ne fut pas moins énergique. Voici ce qu'il disait, page 4710, du hansard 1909-10 :

Malgré le regret que j'en éprouve, je me sens obligé de protester hautement à la fois contre la politique du Gouvernement et contre celle de mon propre parti, sur cette question de la création d'une marine canado-impériale, ou d'une contribution en argent.

En me levant pour appuyer l'amendement proposé par l'honorable député de Jacques-Cartier (M. Monk), par lequel il demande un appel au peuple préalablement à aucune décision en cette matière, j'ai la pleine conscience de n'obéir qu'à la stricte dictée de mon respect pour le peuple et les institutions de ce pays, comme l'honorable député l'a fait lui-même.

J'arrive ensuite aux déclarations du député de Terrebonne, ministre du Revenu de l'intérieur (M. Nantel), que l'on trouve à la page 4797, hansard 1909-1910 :

Je voterai contre le projet de loi, parce qu'il comporte l'admission de l'impérialisme militaire, parce qu'il tend à en faire inscrire le principe dans nos statuts. Je voterai contre la proposition en amendement, parce qu'elle comporte le même principe, et que je n'admetts pas que la circonstance présente soit un cas d'urgence.

Et encore, page 4799 :

Tant et aussi longtemps que les colonies n'auront pas voix au chapitre, dans les conseils de l'empire, qui décide de la paix et de la guerre, tout système de faire participer les colonies à la défense générale et aux guerres de l'empire ne saurait vivre et durer.

Ce quelque chose de vague, de facultatif, d'indéfini, que certaines colonies donnent aujourd'hui à la défense impériale, à la bonne franquette...

Comme nous reconnaissons bien là l'allure de l'honorable ministre du Revenu de l'intérieur.

...dans des proportions plus ou moins gênereuses et accentuées, et avec ostentation en certains cas de la part de quelques colonies, comme pour humilier les autres, pour moi, ne dit rien qui vaille, ne produira rien de durable, à moins qu'il n'engendre la friction, la rivalité, l'antagonisme, la haine, la dislocation et la rupture du lien entre les colonies et l'empire.

Nous ne sommes pas une nation, mais simplement une colonie autonome, évoluant sous le lien qui nous retient à l'Angleterre, avec un proconsul qui produit le point de jonction ; le contraire, c'est une légende bonne à dire en temps d'élection, pour flatter le populaire après le banquet...

L'honorable ministre du Revenu de l'intérieur n'allait pas dans des banquets en ce temps-là.

...parmi les vapeurs du vin qui poussent à se vanter, à se grandir, à se brûler de l'encens.

Et plus loin, toujours dans le même discours, page 4805 :

La Grande-Bretagne a perdu en 1776 ses plus belles colonies d'Amérique, pour avoir voulu les taxer, "taxation without representation".

Quelle différence y a-t-il entre le fait de taxer les colonies pour le bénéfice de l'empire, entre le fait, dis-je, de les taxer directement et le fait de les contraindre elles-mêmes de se taxer pour soutenir et maintenir des armements pour la défense de l'empire et pour les guerres de l'empire ? La même chose n'est-ce